

## COMPTE-RENDU

**Président** : Pierre Chevalier

**Secrétaire** : Mady Junisson

**Élus** :

**PRÉSENTS (68)** : Aline Chevalier ; Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Beaumont Didier ; Bivert Frédéric ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jérémy ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Pierre ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Cusseau Didier ; Delpy Daniel ; Detour Jean-Paul ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Gantheil Robert ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Granet Henri ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelin Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Ribeiro Sophie ; Roche Philippe ; Saugeras Jean-Pierre ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Soulier Jean-Marc ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michelle ; Vimont Barbara ; Ziolo Eric.

**POUVOIRS (17)** : Arfeuillère Christophe (pouvoir à Gilles Barbe) ; Aubessard Anne-Marie (pouvoir à Philippe Brugère) ; Bauvy Claude (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Bézanger Joël (pouvoir à Jean-Pierre Saugeras) ; Bodeveix Jean-Pierre (pouvoir à Aurélie Gibouret-Lambert) ; Calla Tony (pouvoir à Martine Pannetier) ; Cornelissen Jacqueline (pouvoir à Daniel Delpy) ; Cornelissen Tony (pouvoir à Mady Junisson) ; Cronnier Pierrick (pouvoir à Yoann Fiancette) ; Delibit Sandra (pouvoir à Michèle Valibus) ; Lacrocq Michel (pouvoir à Marc Bujon) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Parrain Céline (pouvoir à Sophie Ribeiro) ; Pelat Philippe (pouvoir à Maryse Badia) ; Pesteil Michel (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Picard Nadine (pouvoir à Patrick Jouve) ; Ventadour Elizabeth (pouvoir à Françoise Talvard)

**EXCUSÉS (16)** : Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Convocation adressée le 05 avril 2022 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Mady Junisson est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

À l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 10 mars 2022.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

# FINANCES

## 1. EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance pour la présentation de ces rapports.

*Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et quitte la salle.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 67 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 84 (dont 17 pouvoirs)*

### a) Budget principal

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 84</b>	<b>Pouvoirs : 17</b>	<b>Pour : 84</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 ;

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 84</b>	<b>Pouvoirs : 17</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 2</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 84</b>	<b>Pouvoirs : 17</b>	<b>Pour : 84</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### b) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 84</b>	<b>Pouvoirs : 17</b>	<b>Pour : 83</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2021 ;

## À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 80	Contre : 3	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

### c) Budget annexe « Spanc »

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « SPANC » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

## À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 2
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2021 ;

## À LA MAJORITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 2
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

### d) Budget annexe « Zones d'activités »

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Zones d'activités » 2021 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Zones d'activités » pour l'exercice 2021.

*Pierre Chevalier rejoint la séance et reprend la présidence de l'assemblée.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 101*
- *présents : 68 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 85 (dont 17 pouvoirs)*

## 2. DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES LOCALES 2022

À L'UNANIMITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 17	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Taxe d'Habitation (TH), de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) au titre de l'année 2022 comme récapitulé ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

## 3. DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TEOM 2022

À LA MAJORITÉ,

Votants : 85	Pouvoirs : 17	Pour : 71	Contre : 12	Abstention : 2
--------------	---------------	-----------	-------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 13,5 % ;
- **INSTAURE** un lissage des taux pour une durée de 5 ans avec pour objectif d'aboutir au taux unique de 13,50 % ;
- **APPROUVE** les taux proposés, pour l'année 2022.

## 4. CONCOURS/ PARTICIPATIONS/ SUBVENTIONS 2022

- a) **Concours, subventions et participations au titre de l'année 2022**

*Stéphanie Gautier, maire de Palisse, ne prend pas part au vote.*

À L'UNANIMITE,

Votants : 84	Pouvoirs : 17	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme suit :

**Compte 6281 : Concours divers**

Organisme	Montant
Initiative Creuse	899,80 €
Initiative Corrèze	6 200,00 €

ADCF	3 611,58 €
Anvec	300,00 €
VVF	100,00 €
Fibois	1 000,00 €
Association des Aérodomes Français	500,00 €
Association Gorges de Haute Dordogne	500,00 €
Association AILE	500,00 €
Association Coup de Main	500,00 €
CPTS	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 211,38 €</b>

#### **Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement**

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	113 911,84 €
Syndicat de Méouze	43 595,00 €
Syndicat mixte du PNR	24 778,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 285,44 €</b>

#### **Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé**

Organisme	Montant
Haute-Corrèze VTT	1 000,00 €
Comité Départemental de la Corrèze de Course d'Orientation	1 000,00 €
AAPPMA d'Ussel section Carpe	500,00 €
Bugeat Treignac Athlé	1 000,00 €
WELL' COM (*)	10 000,00 €
SILVA	1 000,00 €
RGN La Luzège	2 500,00 €
AMELI	2 500,00 €
SCULPTURAMA	4 000,00 €
Radio Bort Artense	20 000,00 €
Ecole intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze	90 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 500,00 €</b>

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
GRAPE	500,00 €
Aéro Club d'Ussel	11 200,00 €
Office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze	20 000,00 €
<b>TOTAL ENVELOPPE RIAC</b>	<b>31 700,00 €</b>

(\*) Sous condition de notification par l'association des cofinanceurs dans les plus brefs délais

- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## b) Participation 2022 à l'Office de Tourisme Communautaire

*Didier Beaumont, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Alain Fonfrede, Stéphanie Gautier, Serge Guillaume, Mady Junisson, Dominique Miermont, Christophe Tur, Michèle Valibus et Eric Ziolo sont membres du bureau de l'office de tourisme communautaire et ne prennent pas part au vote de ce rapport.*

### À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants</b> : 70	<b>Pouvoirs</b> : 13	<b>Pour</b> : 70	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de l'office de tourisme communautaire ;
- **FIXE** la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'office de tourisme communautaire pour l'année 2022 à 557 400,00 € ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention de manière mensuelle ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

## 5. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

### a) Budget principal

#### À LA MAJORITÉ,

<b>Votants</b> : 85	<b>Pouvoirs</b> : 17	<b>Pour</b> : 78	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 7
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

### b) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

#### À LA MAJORITÉ,

<b>Votants</b> : 85	<b>Pouvoirs</b> : 17	<b>Pour</b> : 72	<b>Contre</b> : 12	<b>Abstention</b> : 1
---------------------	----------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

### c) Budget annexe « SPANC »

*Daniel Escurat, maire de Chaveroche, quitte la séance. La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 67 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 84 (dont 17 pouvoirs)*

#### À LA MAJORITÉ,

<b>Votants</b> : 84	<b>Pouvoirs</b> : 17	<b>Pour</b> : 81	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 3
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

d) **Budget annexe « Zones d'activités »**

*Daniel Delpy, maire de Valiergues, quitte la séance. Il détient le pouvoir de Jacqueline Cornelissen.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 66 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 82 (dont 16 pouvoirs)*

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

e) **Budget annexe « Instruction et Autorisation Droits des Sols »**

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 77</b>	<b>Contre : 4</b>	<b>Abstention : 1</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

### 6. VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION À FENIERS

*Nathalie Peyrat, maire de Féniers, ne prend pas au vote.*

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 81</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles section A, n° 549 « u », n° 384 « m » sur la commune de Féniers et section A, n° 753 « a », n° 755 « g » sur la commune du Mas d'Artige ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente des parcelles au profit de la commune de Féniers, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

# ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 7. ATTRIBUTION DES AIDES À L'HABITAT DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT

### a) Aides au titre de l'OPAH-RR et OPAH-RU

À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	PO / PB	SCI	Commune	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
GUITARD	Tom	PO	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	4 332,00 €
CHEYLAT	Marie-Lise	PB	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	3 357,00 €

### b) Aides au titre des autres actions du PLH

À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide au bénéficiaire selon les modalités suivantes :

Collectivité	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
Commune de Maussac	<b>Action n°6</b> « Réinvestir le parc de logements communaux »	3 440,00 €

## 8. CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS) 2021-2026 DE CORRÈZE HABITAT

À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la participation à la démarche de conventionnement CUS de Corrèze Habitat ;
- **APPROUVE** le projet de convention CUS ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

## 9. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC EDF POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE THALAMY

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la sélection d'EDF Renouvelable pour la mise en œuvre du projet photovoltaïque de Thalamy ;
- **AUTORISE** le Président à mener les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

## RESSOURCES

### 10. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager les dépenses des opérations citées ci-dessous à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes :
  - Aire d'accueil des gens du voyage
  - Extension du Golf de Neuvic
  - Plan Local Urbanisme Intercommunal
  - Réhabilitation du village de vacances d'Eygurande
  - Déploiement de la fibre optique
  - Réhabilitation de la Médiathèque d'Ussel
  - Construction d'une micro-crèche à Sornac
  - Schéma directeur alimentation en eau potable
  - Portail Territoire
- **PRÉCISE** que les crédits de paiements de 2022 seront ajustés au budget primitif 2022 sur l'opération concernée ;
- **CLÔTURE** l'autorisation de programme et crédits de paiements « Piscine d'Ussel ».

### 11. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE

a) Avenant n°2

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant financier n°2 – année 2022, annexé au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant et tout document s'y référant.

### b) Demande de financement DSIL CRTE

## Communication

### 11b1. Création Du Portail Territoire – Tranche 2

À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de portail territoire : attractivité – tranche 2, pour un montant de 130 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 11%, soit une subvention sollicitée de 14 000 €.

## Environnement et aménagement de l'espace

### 11b2. Achat de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes

À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes, pour un montant de 60 000€ HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 41%, soit une subvention sollicitée de 24 500€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## Proximité et citoyenneté

### 11b3. Aménagement voie verte à Bort-Les-Orgues – Tranche 1

À LA MAJORITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagements de Voie Verte à Bort-les-Orgues – tranche 1, pour un montant de 646 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 15%, soit une subvention sollicitée de 94 800 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## 12. RÉHABILITATION DU CENTRE TOURISTIQUE DE L'ABEILLE À EYGURANDE : attribution des marchés – Tranche 3

*Gilles Magrit, maire du Mas D'Artige, ne prend pas part au vote.*

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 81</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 78</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 3</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** les marchés comme présentés ci-dessous :
  - **Lot 1 : Gros œuvre / Démolitions :**  
Entreprise BREDECHE – Ussel pour un montant de 197 925,80 € HT
  - **Lot 2 : Piscine :**  
Entreprise AQUA SERVICE - Limoges pour un montant de 118 075,80 € HT avec les prestations supplémentaires éventuelles retenues soit le traitement des parois des bassins (- 6 850,00 € HT) et le système balnéo (+ 4 960,00 € HT)
  - **Lot 3 : Abris de piscine en aluminium :**  
Entreprise CHEZE – Corrèze pour un montant de 176 633,63 € HT
  - **Lot 4 : Serrurerie :**  
Entreprise CHEZE – Corrèze pour un montant de 13 805,40 € HT
  - **Lot 5 : Menuiseries intérieures bois :**  
Entreprise GOUNY & Cie - Ussel pour un montant prévisionnel de 12 789,11 € HT
  - **Lot 6 : Plâtrerie / Faux-Plafonds / Peinture :**  
Entreprise VEYRON - Soursac pour un montant de 15 300,38 €
  - **Lot 7 : Revêtements de sols :**  
Entreprise TEKNISOLS - Tulle pour un montant de 31 000,00 € HT
  - **Lot 8 : Aménagements extérieurs :**  
Entreprise RMCL – Vebret pour un montant de 31 298,12 € HT
  - **Lot 9 : Electricité :**  
Entreprise FAURIE – Ussel pour un montant de 36 985,30 € HT
  - **Lot 10 : Plomberie / Sanitaires / Chauffage :**  
Entreprise MAGRIT – Ussel pour un montant de 80 864,60 € HT
- **AUTORISE** le président à signer les marchés correspondants, leurs éventuels avenants, et à accomplir toutes les démarches qui y sont liées.

## 13. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

### a) Mise à jour du tableau des emplois permanents

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 15 avril 2022 suite à la création d'un emploi permanent d'animateur (catégorie B) à temps complet.

### b) Création d'emploi non permanent

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent à temps complet au grade d'attaché pour une durée initiale de 2 ans permanents sous la forme d'un contrat de projet pour suivre la conception des nouvelles voies vertes Ussel/La Courtine et Merlines / Montluçon.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 8 juin à 18 heures à Meymac.

Procès-verbal établi à Ussel, le 15 avril 2022.

Le président

Pierre Chevalier

